

lutheranworld.org

APPEL À PROPOSITIONS : PROJETS DE JUSTICE CLIMATIQUE PORTÉS PAR DES JEUNES

La FLM lance aujourd'hui un appel aux projets de justice climatique portés par des jeunes.

Date limite de dépôt des dossiers : 25 Mai 2024.

Si vous souhaitez proposer un projet, veuillez suivre les procédures décrites dans les lignes directrices et contacter la responsable du programme pour la justice climatique (à l'adresse <u>action.justice@lutheranworld.org</u>) en indiquant en sujet « <u>Projet des jeunes pour le climat</u> ».

Les petits projets de justice climatique portés par des jeunes au nom de la FLM devront respecter les **critères** suivants :

Critères d'admission concernant les responsables de projet :

- Toute Église membre de la FLM peut déposer un dossier.
- Les responsables du projet doivent être des jeunes des Églises membres qui élaborent et mettent en œuvre, avec d'autres membres de leur Église et de leur communauté, un projet local s'adressant à des établissements scolaires, des villages, des groupes de jeunes ou des mouvements étudiants.
- Le projet doit être appuyé par les responsables de l'Église membre.
- Une Église membre ne peut présenter qu'un seul dossier.

Critères d'admission concernant les concepts :

Le concept du projet doit donner aux jeunes les moyens de plaider en faveur de mesures de justice climatique, accroître le niveau de connaissances sur les mesures d'atténuation et d'adaptation au sein des Églises membres de la FLM et encourager la participation des jeunes aux actions concernant le climat à l'échelle locale et nationale.

Par exemple : organisation d'une campagne locale en faveur de la justice climatique avant la COP29 ; plaidoyer pour des contributions déterminées ambitieuses au niveau

national ; organisation d'événements de sensibilisation aux effets des changements climatiques ; promotion de la plantation d'arbres ou de la reforestation locale ; promotion de la réduction, de la réutilisation et du recyclage ; renforcement des capacités et de la formation sur les changements climatiques, etc.

Montant maximum demandé à la FLM : 2 000 euros par projet.

Durée du projet : de juillet 2024 à octobre 2024.

Pour être admissibles, les dossiers doivent remplir les **critères de sélection et d'approbation** suivants.

Le dossier de demande doit :

- Être complet et inclure un budget et l'approbation de l'Église membre.
- Démontrer de façon convaincante l'utilité des objectifs et des activités du projet par rapport aux mesures de justice climatique.
- Le projet envisagé et sa mise en œuvre doivent être portés par les jeunes d'une Église membre de la FLM.
- Démontrer que l'envergure des objectifs et des activités du projet est réaliste par rapport au budget et aux capacités des responsables du projet.
- L'attribution des subventions respectera le principe de l'équilibre entre les régions, en fonction des ressources disponibles.